http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial du JDJ n°409 par Benoit Van Keirsbilck

L’impossible dialogue ?



L’émission «Investigation» de la RTBF du 17 novembre 2021 propose une «Immersion au tribunal de la jeunesse de Charleroi (1)» en présentant le quotidien d’une juge de la jeunesse confrontée à plusieurs familles et jeunes en danger et des jeunes poursuivis pour des faits qualifiés infractions.

Réjouissons-nous qu’une émission s’intéresse à la justice des mineurs, à son fonctionnement et donne un aperçu des situations auxquelles elle est confrontée. Le public aura pu rentrer dans le bureau d’une juge ou dans une salle d’audience et voir la justice de l’intérieur.

Bien sûr, l’émission ne nous montre que des extraits des échanges et donne le beau rôle à la juge manifestement heureuse de l’intérêt qui lui est porté, mais on ne peut s’empêcher de ressentir un terrible malaise.

Les téléspectateurs retiendront qu’il y a beaucoup de misère et de parents incapables de s’occuper de leurs enfants, que de nombreux enfants grandissent dans des contextes sociaux éducatifs et économiques très précaires; que la justice fait ce qu’elle peut, mais qu’elle est débordée et intervient souvent beaucoup trop tard.

L’émission ne suscite cependant pas une réflexion sur le contexte sociétal ni ne donne de clés d’analyse.

Les entretiens entre la juge et les familles et enfants sont «débriefés» avec la juge qui exprime à quel point son métier est difficile, qu'elle fait face à toute la misère du monde et qu'elle est largement désillusionnée.

Par contre les enfants et familles (à une petite exception près) ne se voient pas proposer de revenir sur leur expérience. Il aurait pourtant été intéressant de savoir ce qu'ils ont compris de la «pièce» qu'ils ont été amenés à jouer bien malgré eux. Se sont-ils sentis respectés ? Pour plusieurs d'entre eux, on doute que la leçon de morale, le manque d'écoute et d'empathie leur aient permis de se sentir acteurs.

Mais on retiendra surtout l'image d'une justice bourgeoise, en décalage total avec les réalités des justiciables (2). Les difficultés d'une famille pour aller voir leur enfant dans une famille d'accueil sont balayées d'un revers de la main. Un gamin qui s'exprime, maladroitement et avec ses mots, sur son orientation forcée vers une formation qui ne lui correspond pas se voit rabattre son clapet.

Sûr que ces personnes auront envie de s'exprimer, de se faire comprendre, de tenter de se justifier !

Dans l'histoire vraie «Les juges et l'ado», publiée par Medor (3), une jeune fille explique son expérience avec deux juges et précise qu'elle s'est sentie complètement incomprise par la première alors que le contact est bien mieux passé avec le second. Or, la première juge, à qui l'histoire donne la parole, n'a pas du tout la même vision de cette relation (4).

C'est aussi les leçons tirées du projet «YouthLab» (5) mené par Défense des enfants International Belgique : des jeunes qui ont vécu la justice des mineurs de l'intérieur, se voient donner la possibilité d'exprimer cette expérience dans le cadre d'échanges avec des magistrats, avocats, intervenants sociaux. L'incompréhension est souvent considérable.

Il ne s'agit pas ici de stigmatiser l'attitude d'une juge en particulier et on peut reconnaître que d'autres contraintes sont en jeu (dont la pression managériale qui transforme les relations humaines en dossiers qu'il faut gérer) mais peut-être d'aider à prendre conscience de la dérive insidieuse qui est à l'oeuvre.

Ceci étant, l'élément le plus problématique de cette émission est le discours autour des familles d'accueil. Par ses propos (la sacralisation des familles d'accueil, le «risque» que représente pour un enfant le fait de retourner dans sa famille et son souhait d'adoption des mineurs en danger après déchéance de l'autorité parentale), la juge semble ignorer les principes fondamentaux et la jurisprudence de la CEDH. En sus, un mépris total pour certains jeunes, pour la plupart des parents, pour les chômeurs ou les familles en précarité crève l'écran. Le passage sur les questions adressées à une jeune femme pour savoir pourquoi «*elle en a fait un deuxième*» qu'«*on aura à l'oeil*» avant même sa naissance est tout simplement terrifiant.

Favoriser le dialogue entre les familles en situation de pauvreté et les acteurs de l'aide à la jeunesse est précisément l'objet du groupe Agora (6) qui se réunit depuis 1998. Actuellement, il travaille sur la question du maintien du lien entre parents et enfants en amont et pendant le placement de l'enfant, dans le but d'un retour en famille. En voyant l'émission, on se dit qu'il y a encore beaucoup de travail.

Benoit Van Keirsbilck

---

(1) C'est le sous-titre de l'émission, mais il s'agissait du TJ de Mons semble-t-il.
(2) À la fin de l'émission, les juges et greffiers se réunissent autour d'une table avec du bon vin pour «déstresser»; même si c'est compréhensible et certainement nécessaire, cette image est aussi un coup de poing dans la figure des justiciables qui eux, n'ont certainement pas l'occasion de faire la même chose. Un passage sur le fait que les familles pauvres ne participent pas au financement de la société est même hallucinant ; la société «c'est nous, les juges».
(3) https://medor.coop/nos-histoires/
(4) Dans le même ordre d'idées, on ne peut que conseiller de voir ou revoir le film **La tête haute** dans lequel Catherine Deneuve incarne une juge ferme mais respectueuse de Malory et sa mère en faisant preuve d'une empathie lucide.
(5) www.dei-belgique.be/index.php/projets/en-cours/youthlab.html
(6) Il se réunit autour du Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : www.luttepauvrete.be/themes/aide-a-la-jeunesse/

Le sommaire du numéro 409

ARTICLES

1

Éditorial : L'impossible dialogue ? — **Benoit Van Keirsbilck**

3

Les enfants de l'exil sont d'abord des enfants — **Bernard De Vos, Caroline Vrijens, Eric Delemar, Charel Schmit**

4

IPPJ : magistrature – administration. Le temps de l'apaisement ?

6

Le trajet éducatif du mineur poursuivi du chef d'un fait qualifié infraction au sein des services publics en Communauté française : enjeux autour de l'évaluation et de l'intervention. Vers un changement de paradigme : quand le jeune devient acteur — **Cécile Mathys**

14

«Tous les pays sont en développement lorsqu'il s'agit de santé mentale» — **UNICEF**

23

Entre obligations transfrontalières et recours internes : la décision du Comité des droits de l'enfant des Nations unies dans l'affaire Sacchi c. Argentine. Communication 104/2019 — **Chiara Sacchi et autres c. Argentine et autres Margaretha Wewerinke-Singh**

DOCUMENTS

21

Lettre ouverte du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies. Objet : Sacchi et al. c. Argentine et quatre cas similaires.

29

Proposition de loi modifiant l'ancien Code civil afin d'ancrer le droit de l'enfant à une éducation non violente et d'interdire toute forme de violence à l'égard des enfants.

35

L'Affaire Mawda devant la justice. Citation du du 12 novembre 2021 : Défense des enfants International Belgique c. État belge (audience introductive 23 novembre 2021)

JURISPRUDENCE

37

Cour de justice de l'Union européenne. Arrêt dans l'affaire C-91/20. Bundesrepublik Deutschland (Maintien de l'unité familiale)
Le régime d'asile européen commun ne s'oppose, en principe, pas à ce qu'un État membre étende automatiquement, à titre dérivé et aux fins du maintien de l'unité familiale, le statut de réfugié à l'enfant mineur d'un parent auquel a été octroyé ce statut

39

CEDH 169 (2021), 27 mai 2021 - J.L. c. Italie Allégations de violences sexuelles en réunion : des passages de la décision de la Cour d'appel violent la vie privée et intime de la victime alléguée Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et de l'intégrité personnelle)

42

Mons (4e ch.), 4 novembre 2021 Responsabilité pénale du prévenu X – Prévention confirmée en degré d'appel – Homicide involontaire de Mawda S. pour défaut de prévoyance ou de précaution – Responsabilité civile de l'État belge pour agissements de l'un de ses organes (article 47 de la loi sur la fonction de police)

44

TPI du Hainaut - Div. Tournai (14ème ch.)- Section jeunesse - 19 mai 2021 (dossier n° 4799) Mineur orphelin porteur d'un handicap placé dans un service résidentiel pour adulte –

Contestations de paiement du CPAS et du SPJ – Subsidiarité de l'aide spécialisée de la jeunesse par rapport à l'aide sociale du CPAS

45

Cour de Justice de l'Association européenne de libre-échange, 23 novembre 2021, Q et autres c. Norvège (E-16/20) — Libre circulation des travailleurs – Membres de la famille – Ressortissant de l'EEE, épouse hors EEE et enfant de celle-ci – Droit de résidence – Divorce – Mariage fictif – Conséquences

45

Cass. (2ème ch.), 19 octobre 2021, P.21.0484.N Abandon de famille – Défaut de paiement de la pension alimentaire – Remboursement d'une autre dette à la créancière – Pas d'imputation de la pension

---

ICI ET AILLEURS

Cour constitutionnelle

Madame Emmanuelle Bribosia, juriste, docteure en droit, spécialiste du droit européen, des droits et libertés, du droit à l'égalité et à la non-discrimination, professeure à l'ULB, est nommée juge à la Cour constitutionnelle (A.R. 29/10/2021) ; elle a prêté serment le 8 novembre 2021. Félicitations à elle.

De l'éligibilité …

L'âge à partir duquel on peut être élu au Parlement européen vient d'être abaissé de 21 à 18 ans en Belgique.

Ce changement est cohérent avec le fait que c'est à partir de cet âge-là qu'on est éligible pour les divers parlements belges et, dans la plupart des autres pays de l'Union, pour le parlement européen.

Notons que l'âge moyen d'un député européen est de 49,5 ans, contre 53 il y a cinq ans. Aux dernières élections, la plus jeune eurodéputée, originaire du Danemark, avait 21 ans et fut la plus jeune de l'histoire du Parlement européen.

L'eurodéputé le plus âgé, un Italien, avait 82 ans. On peut donc relativiser cette modification ; le Parlement européen, pas plus que les autres parlements, ne va devenir un parlement jeunesse.

… au droit de vote

Mais si ça peut permettre à quelques jeunes de se faire leurs premières dents en politique, apprendre à argumenter et débattre, commencer à réfléchir à s'impliquer dans l'action

publique, ça peut être positif. Pourvu bien entendu que les partis ne se servent pas de jeunes (influenceurs, activistes,…) comme attrape-voix.

Par ailleurs, les discussions sont toujours en cours pour l'abaissement du droit de vote de 18 à 16 ans … au Parlement européen. Et là, on est en pleine incohérence.

Pourquoi uniquement au Parlement européen, qui est le plus éloigné de notre quotidien et le plus difficile à comprendre, et pas aux autres niveaux, en ce compris au niveau communal ?

La distinction (discrimination ?) nous semble difficilement justifiable.

Enfants de parents détenus

Plus de 17.000 enfants de 0 à 18 ans ont un parent, très majoritairement un père, en prison ; mais un sur deux ne voit plus son parent détenu. Question justice (www.questions-justice.be/spip. php?article545) fait le point sur leur situation et surtout sur les initiatives visant à aider au maintien du lien familial; c'est en particulier le cas de la Croix-Rouge qui a créé le réseau «Itinérances », dont les volontaires accompagnent des enfants en visite là où séjourne leur parent.

Des témoignages de ces bénévoles présentent le contexte de ces accompagnements et leur expérience qui requiert tact et sensibilité.

Le maintien des liens dans ce contexte est crucial pour ces enfants qui ne sont pas responsables de ce qui arrive mais sont « punis » par la séparation.

Les MENAs mieux traités …

L'Espagne a adopté une loi (Décret royal 903/2021 du 19 octobre 2021) facilitant l'accès à la résidence et à un permis de travail pour les mineurs non-accompagnés devenus adultes. En particulier, la réforme simplifie et accélère les procédures pour les mineurs et jeunes majeurs âgés entre 18 et 23 ans.

… en Espagne

Tout n'est pas parfait, ce serait trop beau : les jeunes se déclarant mineurs mais qui ont été évalués majeurs (avec un test d'âge controversé) ou du fait des longues procédures, ne sont pas éligibles pour cette régularisation.

Même imparfaite, cette réforme devrait améliorer la vie de milliers de ces jeunes.

Allô, Sammy Mahdi ? Ah zut, le numéro n'est pas attribué !

Promesses non-tenues

En Belgique, on doit par contre constater que toutes les promesses sont non-tenues, en particulier celles vis-à-vis des grévistes de la faim. C'est en tout cas ce qu'affirment la Ligue des droits Humains et le CIRE qui ont assigné l'Etat en justice.

C’est sans doute ici qu’il faut rappeler que les promesses des politiciens n’engagent … que ceux qui les croient. En espérant que le Tribunal fera mentir cet adage.

Après dix ans de procédure …

Une mère lesbienne a-t-elle les mêmes droits qu’une mère hétérosexuelle ? La Cour européenne des droits de l’Homme a été amenée à se pencher sur cette question après que des tribunaux polonais aient retiré la garde des enfants à une mère qui, se séparant de son mari, s’est mise en ménage avec une autre femme.

Pour ces juges, l’homosexualité de la maman est clairement à la base de leur décision qui pourrait être modifiée si elle « *corrigeait résolument son attitude et excluait sa compagne de la vie familiale* ».

Le 16 septembre 2021, la Cour donne raison à la maman : elle est bien victime d’une discrimination.

Pour la justice européenne, le fait qu’elle vive avec une autre femme ne peut justifier le retrait de la garde de ses enfants.

Voir : www.questions-justice.be/spip.php?article546

La Journée mondiale…

Le 19 novembre, journée mondiale des toilettes, est l’occasion choisie par l’Organisation mondiale de la santé (OMS ou en anglais WHO) pour diffuser une vidéo «*Who cares about toilets ?*» (Qui s’intéresse aux toilettes ? - https://youtu. be/g4F4rmFScxw) dans laquelle Enisa présente son travail sur les toilettes dans les établissements de santé au Monténégro. Mais qui s’en soucie ? Au bas mot 3,6 milliards de personnes.

Parce qu’ils n’en ont pas. Alors que la santé publique dépend des toilettes et de l’accès à l’eau et l’hygiène.

… des toilettes

Lorsque certains membres d’une communauté ne disposent pas de toilettes sûres, la santé de tous est menacée. Un mauvais assainissement contamine les sources d’eau potable, les rivières, les plages et les cultures vivrières, propageant ainsi des maladies mortelles dans l’ensemble de la population.

En Belgique, on peut encore et toujours pointer les écoles (et aussi certains logements, dont des logements sociaux, et le manque cruel de toilettes publiques, notamment accessibles pour les sans-abris) où le problème reste bien présent, malgré des efforts certains consentis dans certaines d’entre elles.



Les bésicles de Jiji

Schnell, sofort !

Parue au *Moniteur* du **30 octobre 2020**, la circulaire n° 686 de la fonction publique fédérale, datée du 28 octobre et produisant ses effets le **1er octobre**, proposait aux membres du personnel diverses formules pour concilier leur travail avec la situation qui résultait de la **fermeture des écoles et des crèches**. La traduction allemande de ce texte utile a été publiée le **2 août 2021**. Juste à temps pour la **4ème vague** ; quand on est locuteur de la « **troisième langue nationale** », mieux vaut maîtriser l'une des deux autres.

Annoncez-le à son de trompe

Le Soir (23 août) reproduit une dépêche de l'*AFP* relative au **Sri Lanka** où, en raison de « *plaintes sur les mauvais traitements* », le gouvernement a adopté des mesures énergiques en matière de **conditions de travail :** « *obligation de permettre (…) de **se baigner** au moins deux heures et demie par jour ; deux **visites médicales** par an ; pour de durs travaux, pas plus de **quatre heures** par jour (…) ; interdiction de faire travailler les **bébés*** ». L'**Organisation internationale du Travail** serait ravie, mais il s'agit des **éléphants**.

My English is poor

Dans *Émile et Ferdinand*, gazette gratuite des éditions Larcier, le « *Legal Publishing Manager* » (oui, le directeur des publications juridiques) rend hommage à un juriste décédé récemment, sous le titre « *A Belgian gentleman**'s** lawyer* », càd. « L'avocat **d'un *gentleman* belge** », ce qui n'a rien de très flatteur, sinon par comparaison avec celui d'un **malotru étranger**. Si, au Nord comme au Sud du pays, un peu moins de gens s'imaginaient maîtriser l'anglais et un peu plus s'efforçaient d'écrire correctement leur langue maternelle, quelle qu'elle fût, il ne faudrait pas sans cesse essayer de deviner ce qu'ils ont pu vouloir dire, comme en l'espèce : « Un avocat **et** *gentleman* belge ».

Ça tombe dru

- Dans *Le Soir* (9 juillet), une brève de l'*AFP* évoque, à Jérusalem en 1996, un événement « *qui avait déclenché des affrontements violents entre les forces de sécurité israéliennes et des* ***Palestiniens qui avaient coûté la vie*** *à plus de 80 personnes* ». Placez « *des affrontements violents* » entre « *Palestiniens****,*** » et « *qui avaient…* » et osez dire que ce n'est pas plus clair.
- Itou (16 juillet), un entretien avec un expert sur l'État de droit vu de Varsovie : « *Il n'y a aucun problème de* ***comptabilité*** *entre la constitution polonaise et les traités européens* ». Ouf ! on n'y **compatait** plus.
- Même jour, l'héritière d'une demeure historique à Soignies : « *Ce* ***château coule*** *dans mes* ***veines*** ». Et pas de **sable** puisqu'il est loin de **crouler** : bien pire que le **cholestérol**.
- 20-21 juillet, l'interview de la propriétaire d'un autre château à Geer : « *Nous avons fait identifier les moulures (…) Il y a là Henri IV, Sully, Gabrielle* ***Destrée*** ». Une ancêtre oubliée de **Jules** ? On écrit **d'Estrées**, scribouillard !
- Aussi (14-15 août), « *Les fonts* ***baptismaux*** [de Saint-Barthélemy à Liège] *se* ***noient*** *sous une profusion de détails* ». Pour ne rien dire des **baptisés**.
- Encore (2 août), en Grèce, « *Sur l'île de Paros (…), les* ***masques*** *étaient tombés, pour laisser la* ***place*** *aux* ***lunettes de soleil*** ». Qui avait conseillé de les mettre sur les **yeux** ?
- *Adde* (17 août), une doctorante belge va faire un séjour de recherche à l'université d'**Édimbourg** : « [afin de] *me frotter aux théories* ***anglaises*** ». Curieux choix du **lieu**.
- Enfin (24 août), le titre d'une dépêche *Belga* : « *Un Belge* ***potentiellement abattu*** *à l'aéroport de Kaboul* ». À côté de tous les gens qui l'étaient **réellement** devant le chaos qui y régnait…
- Et sur www.soirmag.be (13 août), au sujet de la nouba des parachutistes de Tielen, la ministre L. Dedonder (PS) : « *La Défense prendra les sanctions* ***disciplinaires*** *et/ou* ***juridiques*** *appropriées* ». Les punitions internes s'administreront en toute **illégalité**.
- Présentée par DéFI, une proposition de résolution de la Chambre (*Doc. parl.*, n° 55 1426) visait à « *l'élaboration d'un plan de soutien et de relance du* ***'monde de la nuit'*** ». Le 13 juillet, la Commission de l'Économie l'a rejetée. **Hiboux** et **chauves-souris** s'indignent.
- Sur *Matin première* de la RTBF Radio (19 juillet, 7 h. 30) : « [Selon leurs adversaires,] *les appels du PS et d'Ecolo/Groen* ***alimentent*** *les grévistes de la* ***faim*** ». CQF**P** : ce qu'il fallait **proscrire**.
- *Ibidem* (31 juillet, 15 h.), une rediffusion de l'émission *Le plus grand musée du monde* sur les brasseries monastiques : « *Il fallait produire des* ***boissons potables*** ». Exact, **deux** fois.
- De plus, *Les éclaireurs* (7 août, 13 h. 30), un chercheur universitaire : « *Quelque chose semble* ***impossible****, et tout à coup, ça le* ***devient*** ». Belle vérification scientifique.
- Au *Moniteur* du 27 juillet, un arrêté du gouvernement wallon daté du 8 juillet 2021 exécute le règlement européen 1099/2009 « *sur la* ***protection*** *des animaux au moment de leur* ***mise à mort*** ». Vraiment ?
- Dans celui du 3 août, un arrêté royal du 21 juillet 2021 **prolonge** d'un an le mandat des membres du Conseil consultatif fédéral des **Aînés** (***Ouderen***). Inusables !
- Par hasard, on relit celui du 8 juillet 2020, qui avait publié le traduisement d'un décret flamand du 19 juin 2020 : « *L'Agence flamande pour la formation d'entrepreneurs (…) est* ***dissolue*** ». Parce que ses dirigeants menaient une vie **dissoute** (dans la bière), peut-être.
- La chaîne de boulangeries *Le pain quotidien* et le **confinement** : « *Ce magasin reste* ***ouvert*** *pendant la* ***fermeture*** ». Et ils ne craignent pas de s'en vanter.

- Une boutique de **toilettage** d'animaux se nomme sans vaine modestie « *Le **zoo** de Jette* ». « ***Les eaux*** » serait plus approprié. Ou « ***Les os*** » ?